

Rouyn-Noranda, le 19 octobre 2022

Consultation Fonderie Horne

Objet : Mémoire déposé par l'Association des Travailleuses et des Travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT)

À qui de droit,

Le 14 octobre dernier, nous avons rencontré des membres du comité spécial Fonderie à la Ville de Rouyn-Noranda en compagnie de la mairesse Diane Dallaire pour dénoncer le nombre de contaminants rejetés par la Fonderie Horne en plus des contaminants métalliques déjà répertoriés comme l'arsenic, le cadmium, le cuivre, le nickel, le cobalt, l'argent, etc.

Plusieurs travailleuses et travailleurs qui se rendent à la Fonderie Horne pour travailler nous ont approchés de manière confidentielle de peur de subir des représailles pour qu'on les supporte dans leurs démarches avec la CNESST suite à leurs maladies professionnelles. Ces derniers sont prêts à nous présenter des documents prouvant les risques de l'arsenic et du cadmium sur leur santé pulmonaire liés aux émissions atmosphériques relâchées dans l'air de la ville.

Leurs inquiétudes quant à la qualité environnementale en général et du quartier Notre-Dame en particulier dû à l'effet combiné de l'arsenic et du cadmium dans l'air a été déjà rapporté dans plusieurs études faites par l'INSPQ et qui démontre sans l'ombre du doute que les données révélées excèdent de loin la norme réglementaire ou la valeur considérée comme négligeable au Québec, ce qui se traduit par des cas de cancer. On parle de 61 cas sur 100.000 pour l'ensemble de la ville de Rouyn-Noranda et 87 cas sur 100.000 pour le quartier Notre-Dame uniquement ce qui est énorme.

Les travailleurs nous ont suggéré de demander une compensation pour dédommager les préjudices subis sur leur santé aux alentours de Fonderie Horne allant jusqu'à 50 km, en vue de forcer LE GOUVERNEMENT ainsi que la Fonderie Horne à revoir leurs actions visant l'abaissement des émissions métalliques en particulier pour l'arsenic auquel les jeunes enfants sont particulièrement exposés à cause des sols contaminés. Nous n'acceptons plus que nos enfants et nous adultes soyons sacrifiés sous prétexte du développement économique aux dépens de notre santé, de nos proches et de nos enfants. Nous exigeons un réel virage vert et une remise à l'ordre pour que des autorisations accordées pour émettre dans l'atmosphère un niveau annuel moyen de 200 ou même de 100ng/m³ ne soient plus acceptées.

Compte tenu de la crainte et du sentiment de panique que ressentent certains travailleurs, nous en tant qu'organisme à but non lucratif, nous nous demandons, pourquoi une telle valeur qui ne serait aucunement autorisée ailleurs devrait être tolérée ici à Rouyn-Noranda?

Notre organisme communautaire ATTAAT milite en faveur de la défense collective des droits des individus et des communautés. Nous soutenons également des individus dans leurs démarches afin de faire respecter leurs droits, favorisant ainsi une reprise de pouvoir sur leur vie, une meilleure contribution à leur communauté et, pour certains, une réinsertion socioprofessionnelle.

Espérant que ce court mémoire vous aidera à prendre conscience de la problématique de cette pollution industrielle spécifique et néfaste pour la santé des citoyens de Rouyn-Noranda, veuillez agréer, monsieur, madame, nos cordiales salutations.

C'est l'heure des choix, les demi-mesures ne suffiront pas.

Yvan Arseneault,

53-54

Directeur général,

Il a contracté la béryllose chronique

Un garagiste poursuit Minéraux Noranda pour 1,2 M \$

Daniel Mantha, propriétaire du garage Fernand Mantha et Fils de Rouyn-Noranda, a contracté la béryllose chronique dans le cadre de son travail alors qu'il n'est même pas un employé de la Fonderie. Lui et sa conjointe, Sylvie Ippersiel, réclament aujourd'hui 1,2 M \$ à Minéraux Noranda et à l'entreprise S.E.M. Roy Inc. à titre de dommages.

PAR
DORIS BLACKBURN

Depuis 1997, Daniel Mantha, seul actionnaire du garage, effectuait les travaux d'entretien et de mécanique générale d'au moins sept véhicules de l'entreprise S.E.M. Roy de Rouyn-Noranda, un sous-contractant de Minéraux Noranda, dont les véhicules circulent régulièrement sur le site de la Fonderie pour

effectuer des travaux de maintenance. M. Mantha a contracté la béryllose chronique au contact de ces véhicules contaminés par la poussière de béryllium.

La béryllose est une maladie respiratoire dégénérative qui peut et qui est devenue chronique dans le cas de M. Mantha, diagnostiquée en janvier 2004. Ses pertes respiratoires sont de l'ordre de 33%. La CSST a reconnu que la béryllose chronique de M. Mantha était reliée à son travail, que cela constituait une lésion professionnelle et qu'il ne pourrait plus occuper d'emploi à temps plein.

«C'est faux de prétendre que la CSST indemnise complètement toutes les séquelles. Elle le fait pour des lésions professionnelles dans la mesure prévue par la Loi. Elle accorde cer-

taines indemnités de remplacement du revenu en partie seulement, et seulement pour un certain temps et il y a des choses qui ne sont jamais compensées, comme les pertes de revenus, de profits, et les pertes de valeur reliées à l'entreprise», précise Me Josée Audet, procureure des demandeurs.

Des 1,2 M \$ réclamés, 900 000 \$ concernent d'ailleurs les pertes de bénéfice de l'entreprise. Daniel Mantha réclame personnellement 250 000 \$ en dommages et sa conjointe, 50 000 \$.

«Dans le cas de M. Mantha, la CSST a aussi reconnu que les problèmes psychologiques dont il souffre sont aussi reliées à sa lésion professionnelle et c'est généralement très difficile de faire admettre ça», a poursuivi Me Audet.

Deux seuls cas connus

Les demandeurs allèguent par ailleurs que Minéraux Noranda «connaissait la situation d'émanation de béryllium sur son site et les effets potentiels de la contamination» et que, malgré tout, «ils n'ont pas pris tous les moyens nécessaires pour éviter les dommages ni pour tenter de les réparer», est-il indiqué dans la poursuite.

Les premiers cas de béryllose chez des travailleurs de la Noranda auraient été identifiés dès 1998. La particularité de cette poursuite, la seule du genre pour l'instant dans la région, réside dans le fait qu'il ne s'agit pas d'un employé de la Noranda.

Actuellement, il y aurait seulement deux cas connus de gens qui ne sont pas des travailleurs de la Fonderie et qui auraient contracté la béryllose chronique. M. Mantha est l'un d'eux.



Me Josée Audet, procureure de Daniel Mantha et de sa conjointe, Sylvie Ippersiel.

ACTUALITÉS

BÉRYLLIOSE CHRONIQUE

Deux personnes infectées sans jamais avoir mis les pieds dans la fonderie

TRISTAN PÉLOQUIN

Sans jamais avoir mis les pieds dans les installations de la Fonderie Horne, le propriétaire d'un garage ainsi qu'une employée d'un commerce de nettoyage de vêtements de Rouyn-Noranda ont contracté la béryllose chronique, une maladie pulmonaire incurable étroitement liée à l'exposition à la poussière ou à la fumée toxique de béryllium.

« Pendant des années, j'ai lavé les salopettes sales des soudeurs, des plombiers et des électriciens sous-traitants qui travaillaient à la fonderie, mais on ne m'a jamais averti que ça pouvait être dangereux pour ma santé, explique Sylvie Maillée, ex-employée du Nettoyeur Place Rouanda, une entreprise qui avait un contrat de service avec plusieurs sous-traitants de Noranda. Je ne portais même pas de masque pour me protéger quand je mettais le linge dans la machine. »

Le souffle court

Après avoir souffert de ce qu'elle croyait être une grave pneumonie qui tardait à guérir, la travailleuse a finalement passé des tests au CLSC et a appris en 2002, près de 20 ans après son embauche, qu'elle était atteinte de béryllose. Selon elle, la contamination s'est produite entre 1996 et 2002.

C'est en 1998, à la Fonderie Horne, que le premier cas de béryllose chronique a été diagnostiqué au Québec.

« J'ai perdu 35 % de mes capacités pulmonaires à cause de cette maladie et, malgré tout, la CSST veut que je retourne au travail. C'est impossible! Je m'épuise à rien », ajoute la femme, le souffle court juste à parler.

Dans le cas du garagiste infecté, tout porte à croire qu'il a été exposé au béryllium en entretenant des véhicules qui ont accumulé la poussière en roulant dans des endroits contaminés de l'usine de Noranda. Joint par *La Presse*, l'homme a catégoriquement refusé de commenter. Ni la CSST ni la direction de la santé publique n'ont été en mesure d'indiquer pendant combien de temps l'homme a été exposé au béryllium.

Affirmant être au courant de l'existence de ces deux cas, le vice-président aux communications de Noranda, Denis Courure, a refusé de les commenter en détail. « La seule chose que je puisse dire, c'est qu'il est facile de jouer les quarts arrière du lundi matin en disant que ceci ou cela aurait pu être fait. Il n'en demeure pas moins que la béryllose était jusqu'à tout récemment une maladie mal connue. La preuve en est que dans son rapport

BÉRYLLIOSE

Documentée pour la première fois dans les années 40, la béryllose a fait l'objet d'études scientifiques plus approfondies au milieu des années 90.

Causes

Exposition prolongée aux poussières ou à la fumée de béryllium.

Les plus récentes recherches indiquent qu'une prédisposition génétique pourrait être nécessaire.

Symptômes

Souffle court et petite pneumonie pouvant s'aggraver avec le temps.

Faiblesse généralisée.

Toux.

Douleur thoracique.

L'exposition au béryllium peut également provoquer le cancer du poumon.

(sur les cas de béryllose à la Fonderie Gaspé, à Murdochville), la CSST blâme à peu près tout le monde, du syndicat aux médecins en passant par les dirigeants de la fonderie. C'est dire à quel point, contrairement à aujourd'hui, le béryllium n'était pas considéré comme un métal aussi dangereux. »

Dans ce rapport, la CSST a vivement critiqué l'attitude de Noranda dans sa gestion des risques liés aux béryllium dans son ancienne usine de récupération de métaux de Murdochville, en Gaspésie. Neuf employés de cette usine, fermée en 2002, souffrent aujourd'hui de béryllose chronique.

Des cas uniques ?

Selon la CSST, M^{me} Maillée et le garagiste atteints de béryllose sont les deux seuls cas connus au Québec de travailleurs externes à une usine où le béryllium est utilisé qui aient développé la maladie.

La Direction de la santé publique précise que des tests de l'air ambiant de Rouyn-Noranda menés après la découverte du premier cas de béryllose n'ont révélé rien d'inquietant. Plus de 1000 personnes ont également passé des tests de dépistage. Mais aucun test systématique n'a été mené parmi les familles et les proches des travailleurs des usines qui utilisent le béryllium.

Aux États-Unis, dans les années 40 et 50, alors que les normes de sécurité étaient beaucoup moins sévères qu'aujourd'hui, plusieurs cas de béryllose ont été diagnostiqués chez les femmes de travailleurs d'usines qui auraient été infectées en secouant les vêtements de travail de leur mari. En 1990, un autre cas semblable a également été répertorié chez la conjointe d'un em-



Sylvie Maillée, ex-employée du Nettoyeur Place Rouanda, une entreprise qui avait un contrat de service avec plusieurs sous-traitants de Noranda. PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

ployé d'une usine de Brush Wellman, principal producteur nord-américain de béryllium.

Une étude publiée en 1999 par un chercheur du National Institute for Occupational Safety and Health a par ailleurs démontré que, sans des

mesures strictes de contrôle, les travailleurs exposés au béryllium transportent malgré eux des particules de métal toxique à l'intérieur de leur voiture et probablement dans leur maison, risquant ainsi d'exposer leurs familles.

Selon un groupe de travailleurs de Noranda rencontré hier par *La Presse*, des mesures strictes de décontamination ont cependant été mises en place dans les installations de l'entreprise depuis le début des années 90.

À la Conférence internationale sur le béryllium

Les Abitibiens atteints de béryllose manifesteront

(G. Loiselle) Une dizaine de personnes de la région qui sont atteintes de béryllose chronique doivent participer à une manifestation aux côtés d'autres Québécois également atteints, à l'occasion de la Conférence internationale sur le béryllium que le gouvernement du Québec tiendra à Montréal, mardi.

Raymond Haché, ex-travailleur de la fonderie Home (Noranda inc.) et lui-même atteint, en a informé la presse, le 1er mars, précisant que les participants d'ici seront issus de l'Association des travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue (ATATAT), alors que les autres sont de Murdochville et de Montréal-Est.

«Nous nous joindrons aux travailleurs de la fonderie Gaspé, de même qu'à ceux de l'usine d'affina-

visions de la société Noranda. Notre but est de sensibiliser les participants aux conditions vécues par les gens atteints, à l'aide notamment du rap-



Raymond Haché, porte-parole

port que la Commission santé et sécurité du travail a sorti récemment sur la fonderie Gaspé. On va aussi faire valoir nos revendications. Et j'y serai comme les autres de la région pour appuyer les travailleurs touchés de la division de la Gaspésie», a expliqué M. Haché.

Aussi, les représentants des trois endroits au Québec vont en profiter pour aller chercher de l'information, en échanger et se concerter dans les actions qu'ils entendent mettre de l'avant au cours des prochains mois en rapport avec le dossier du béryllium.

L'ATATAT compte une cinquantaine de membres provenant d'un peu partout en région. Ses bureaux sont situés au centre-ville de Rouyn-Noranda. Pour ce qui est du comité des personnes atteintes de béryllose, il est composé de neuf membres, tous de Rouyn-Noranda.